

Procès-verbal
du Comité de pilotage du Schéma régional des carrières des Pays de la Loire
Séance du mardi 15 février 2022 en visioconférence

Présents :

Monsieur Didier MARTIN, préfet de région Pays de la Loire

Madame Laure MARTINEAU (Préfecture de la Mayenne)

Monsieur Médéric THOMAS (Association des maires du Maine et Loire)

Madame Sophie PROVOST-RAUCH (Préfecture de la Sarthe)

Messieurs David GOUTX et Roland MATRAT (DREAL Pays de la Loire)

Mesdames Sarah LAHMADI et Marine COLIN (DREAL Pays de la Loire)

Monsieur Frédéric MUSSIER (Office français de la biodiversité)

Monsieur Valery LE TURDU (CEREMA)

Madame Martine KRAEMER et monsieur Quentin SOULARD (Préfecture de la Loire-Atlantique)

Monsieur Nicolas PASCCHIER (Association des maires de Vendée)

Madame Sylvia DUQUESNE (DRAAF)

Monsieur Frédéric SUIRE (UNICEM)

Madame Isabelle MOREL (Fédération française du bâtiment des Pays de la Loire)

Monsieur Frédéric DROUES (ACCTER - CIGO)

Monsieur Jean-Christophe FAUCHADOUR (Syndicat français de l'industrie cimentière)

Messieurs Pierre-Yves LE FOLL et François BOISSON (Cellule économique régionale de la construction)

Monsieur Jean-Christophe GAVALLET (France Nature Environnement Pays de la Loire)

Madame Sophie JONVILLE (Sauvegarde de l'Anjou)

Monsieur Jacques JAULIN (Chambre régionale d'agriculture)

Monsieur Richard THIBAudeau (Angers Loire Métropole)

Madame Anne TAGAND (Préfecture de la Vendée)

Monsieur Alexandre ELY (DIRM NAMO)

Monsieur Jean-Pierre LAURENT (Conseil départemental de la Vendée)

Madame Chloé GIRARDOT MOITIE (Conseil départemental de la Loire-Atlantique)

Monsieur Andry RAZAKAMANANTSOA (Université Gustave Eiffel)

Excusés :

Préfecture du Maine et Loire

Conseil départemental du Maine et Loire

SNCF Réseau

ONF Pays de la Loire

CAPEB

Conseil départemental de la Sarthe

Conseil départemental de la Mayenne

Chambre de Commerce et d'Industrie

Fédération des maraîchers nantais

Monsieur le préfet ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et en précisant qu'il s'agit du quatrième comité de pilotage du schéma régional des carrières et le premier depuis l'adoption du schéma le 6 janvier 2021.

Il s'agit maintenant de suivre la mise en œuvre effective de ce schéma.

Pour ce faire, la composition du COPIL a évolué pour intégrer un nombre élargi d'acteurs. Le détail de cette évolution sera présenté en première partie de réunion.

Le schéma reposait sur la définition de scénarios d'approvisionnement des territoires en matériaux primaires, issus de l'extraction en carrières, et secondaires, issus de la réutilisation et du recyclage. Cette définition de scénarios étant basée sur l'année de référence 2017, il convenait de la réactualiser avec les dernières données de production à savoir l'année 2020.

Cette actualisation fera l'objet du deuxième point à l'ordre du jour.

Enfin, le suivi de la mise en œuvre effective du schéma régional des carrières doit se mesurer au travers des indicateurs qui ont été définis au moment de l'élaboration.

Un premier bilan des indicateurs qui ont déjà pu être mis au point et renseignés sera présenté par la DREAL et la Cellule économique régionale de la construction (CERC) : ce sera l'objet du dernier point de l'ordre du jour.

Aucune demande de prise de parole préalable n'étant formulée, monsieur le préfet passe la parole à la DREAL pour le premier point à l'ordre du jour.

1. Présentation du nouvel arrêté portant modification du COPIL

Ce point est présenté par madame Lahmadi (DREAL).

Les études initiées dans le cadre de l'observatoire des matériaux de carrières, créé en 2013, ont contribué à la rédaction du schéma régional des carrières. Son élaboration s'est également déroulée sous l'égide du comité de pilotage institué en 2017.

Afin de ne pas multiplier les instances de suivi et compte-tenu de la similitude des missions, monsieur le préfet a signé un nouvel arrêté le 17 décembre 2021 fusionnant le comité de pilotage et l'observatoire des matériaux de carrières.

Aucune observation ou question n'est formulée.

2. Actualisation des scénarios d'approvisionnement au sein du schéma régional des carrières

Ce point est présenté par monsieur Matrat (DREAL) (le diaporama est disponible sur <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/comites-de-pilotage-r2005.html>).

La modélisation réalisée avec l'outil Geremi-PL du Cerema qui avait conduit aux scénarios d'approvisionnement intégrés dans le SRC avait été réalisée avec les données de production de l'année de référence 2017.

La modélisation a été relancée avec les données de production de 2020 qui sont les plus récentes disponibles : l'année 2020 constitue la nouvelle année de référence. Les nouvelles cartes présentant l'état excédentaire ou déficitaire de chaque zone d'emploi sur la période 2022-2025 sont disponibles sur le site Internet de la DREAL (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/actualisation-au-15-03-2022-des-scenarios-d-r2467.html>).

Madame Girardot-Moitié (CD 44) demande si on connaît actuellement la part du recyclage dans les matériaux utilisés et la dynamique pour les années à venir : la réponse sera apportée au cours de la troisième partie de ce comité de pilotage. Il est précisé que le modèle a intégré une progression dans l'usage de matériaux recyclés.

Madame Girardot-Moitié s'interroge également sur l'adéquation entre ressources et usages de matériaux primaires et recyclés : le schéma régional des carrières incite les collectivités à l'usage de produits recyclés au travers de plusieurs mesures.

Sur ces points, madame Morel (FFB) rappelle l'existence du plan sur la gestion des déchets et sur l'économie circulaire porté par la Région qui vise une démarche de sobriété dans l'usage des matériaux ainsi que la mise en place d'une nouvelle filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.

3. Indicateurs de suivi du schéma régional des carrières

Ce point est présenté par monsieur Matrat (DREAL) pour les mesures concernant les exploitants de carrières et monsieur Boisson (CERC) pour les mesures concernant les collectivités (le diaporama est disponible sur <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/comites-de-pilotage-r2005.html>).

Il est précisé que toutes les mesures n'ont pu être analysées à ce jour (manque de données, certains dossiers d'autorisations de carrières non concernés par certaines mesures...).

Toutefois, en ce qui concerne les mesures concernant spécifiquement les exploitants, il résulte après l'analyse réalisée que 75 % de celles-ci font l'objet d'une bonne ou très bonne mise en œuvre.

La bonne prise en compte de certaines mesures peut toutefois être améliorée (dispositions n° 1, 4, 18 et 19 et recommandation n° 2 en particulier).

Monsieur Gavallet (FNE) s'interroge sur le cas des carrières après la remise en état et les modifications de remise en état : il est rappelé que toute modification de remise en état (si elle intervient avant délivrance du PV de récolement) doit faire l'objet d'un acte administratif (arrêté préfectoral complémentaire).

Il évoque également le cas des anciennes carrières et demande à ce qu'un travail spécifique soit engagé lors d'un prochain groupe de travail du schéma régional des carrières. Monsieur Matrat rappelle l'existence de la base de données établie par le BRGM permettant d'identifier ces anciens sites (des précisions supplémentaires seront fournies prochainement).

Monsieur Suire (UNICEM) évoque le cas des projets photovoltaïques en carrières. Il souhaite que ce point soit réabordé en lien avec la doctrine régionale sur le sujet qui est en cours d'élaboration et à laquelle certains acteurs du SRC participent.

Monsieur Jaulin (Chambre régionale d'agriculture) indique être intéressé pour poursuivre ces échanges.

Monsieur Droues (CIGO) indique que les bureaux d'études ont beaucoup travaillé pour intégrer le schéma régional en particulier pour la disposition n° 25 mais que le montage des dossiers prend du temps. Des informations complémentaires seraient appréciées à destination des bureaux d'études pour contribuer à cette prise de connaissance en particulier sur le concept de zones déficitaires: la DREAL signale avoir déjà fait plusieurs présentations du schéma en particulier lors de la journée annuelle organisée par la DREAL pour les bureaux d'études et indique être prête à renouveler certaines présentations si besoin.

François Boisson de la CERC prend ensuite la parole pour présenter les indicateurs des mesures concernant les collectivités .

La CERC des Pays de la Loire est abonnée à un système de veille sur les appels d'offres. Les recherches par mots-clés permettent d'identifier des marchés correspondant aux dispositions et aux recommandations du SRC. Les tests ont été réalisés sur les appels d'offres publiés entre août et décembre 2021.

Même si le travail doit être approfondi pour être communicable, des indicateurs pertinents peuvent être élaborés pour la recommandation n° 4 et la disposition n° 12. En revanche, la recherche par mots-clés n'a pas, pour l'instant, permis de renseigner des indicateurs fiables pour les dispositions n° 8 et 9.

En revanche, l'enquête de la CERC réalisée pour 2017 auprès des entreprises de TP et des gestionnaires de plateformes de gestion des inertes permet de renseigner l'indicateur de la disposition n° 10 (qui vise à augmenter la part du recyclage). Sur ce sujet, monsieur Boisson, en réponse à la question formulée par

madame Girardot-Moitié lors du point n° 2 indique que le taux de matériaux issus du recyclage qui était de 3 % en 2017 a pu être estimé à 4,6 % en 2017 : on se situe donc un peu au-dessus de la trajectoire permettant d'évoluer de 3 % en 2012 et à l'objectif de 7 % en 2030.

Monsieur Suire (UNICEM) rappelle que l'objectif de 7 % de produits recyclés par rapport à l'ensemble des matériaux utilisés pour le BTP correspond au gisement disponible (en matériaux recyclés) selon le plan régional de gestion des déchets. Ce point est souligné par monsieur Droues (CIGO) pour qui cet objectif reste très ambitieux.

Madame Morel (FFB) indique être disponible pour travailler avec la CERC sur l'analyse des appels d'offres.

En conclusion, monsieur Goutx (DREAL) se félicite de la bonne prise en compte du schéma des carrières par l'ensemble des acteurs un an après son adoption. Il est important de continuer à le faire vivre de manière pratique en particulier en s'investissant davantage sur certains sujets si nécessaire (photovoltaïque, prise en compte des enjeux agricoles...).

Il indique que des comités techniques seront mis en œuvre au rythme d'un à deux par an tout en maintenant la tenue annuelle d'un comité de pilotage.

Monsieur Goutx remercie l'ensemble des participants à ce COPIL et clôt la réunion à 12 h 30.